

Réunion des coordonnateurs de Mathématiques



Introduction

Nous avons souhaité réunir les coordonnateurs de mathématiques, sur un temps assez court, pour :

- apporter en direct des informations
- avoir un temps d'échange
- permettre à des enseignants d'un même bassin de se rencontrer et favoriser ultérieurement les liaisons collège/lycée.

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens
- Les nouveautés
 - En collège
 - En lycée
 - Projet académique 2018
 - IREM

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens
- Les nouveautés
- Liaisons

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens
- Les nouveautés
- Liaisons
- Formation, accompagnement

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens
- Les nouveautés
- Liaisons
- Formation, accompagnement
- Manifestations et concours

Déroulement de la journée

- Lettre de rentrée
- Les interlocuteurs
- Le coordonnateur disciplinaire
- Les formateurs, les formations
- Les résultats aux examens
- Les nouveautés
- Liaisons
- Formation, accompagnement
- Manifestations et concours
- Ressources et liens utiles

Lettre de rentrée

Nous tenons d'abord à saluer votre investissement dans la mise en place des réformes et l'évolution des pratiques pédagogiques ces dernières années. Nous engageons bien évidemment les équipes à poursuivre ce nécessaire travail pour le plus grand bénéfice des élèves qui nous sont confiés. Vos efforts portent leurs fruits comme en témoigne l'évolution positive des résultats académiques aux examens.

Le nouveau projet académique prendra effet durant cette année scolaire, trois axes principaux guideront nos actions :

Lettre de rentrée

Projet académique



7. LE NOUVEAU PROJET ACADÉMIQUE 2018

Le nouveau projet académique de notre académie est en cours de finalisation et prendra effet durant cette année scolaire. Il indique à la communauté éducative les grands axes dans lesquels notre académie souhaite s'engager, dans le cadre bien sûr des objectifs nationaux.

Trois axes principaux guideront nos actions, et ce dès cette rentrée :

- **Axe 1** : Encourager la persévérance scolaire en construisant un environnement serein et confiant dans nos établissements (écoles, collèges et lycées), afin que l'élève construise sa personnalité et acquière les compétences nécessaires à son évolution au sein du monde du travail et de la société.
- **Axe 2** : Amener chaque élève à développer son potentiel et sa créativité, l'aider à se projeter dans un parcours ambitieux et à rendre cette ambition réalisable.
- **Axe 3** : Rendre notre académie plus attractive en proposant à nos personnels préparation et accompagnement pour relever des défis éducatifs majeurs

Lettre de rentrée

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et psychologues entre également en vigueur lors de cette rentrée. Elle comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement tout au long de votre parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Nous continuerons à vous soutenir dans vos missions d'enseignement et dans la mise en oeuvre de projets innovants lors de nos différentes visites en établissements. De même, c'est dans un esprit de confiance mutuelle que nous contribuerons par notre travail à l'épanouissement de chacun et à la réussite de tous les élèves.

Les interlocuteurs

- Monsieur Olivier SIDOKPOHOU est l'Inspecteur Général en charge de l'académie d'Amiens.
- Le doyen de l'inspection générale de Mathématiques est Monsieur Yohann YEBBOU.
- IPR : Mme Marie-Odile BOUQUET, M Ludovic LEGRY et M Gérard BOUCHARD.
- Chargés de mission d'aide à l'inspection : Muriel LEDUC , Fabien METROT, Mohammed NEJJARI et Mickael TRAVERSIER.
- François DELANNOY est l'Interlocuteur Académique pour le Numérique.
- Julien JACQUET est en charge du site disciplinaire.
- Isabelle GILLARD est coordinatrice de formation.

Communication

Nous attirons votre attention sur l'utilisation de votre messagerie académique. Celle-ci est fondamentale dans la communication des informations, notamment par le biais de la liste maths. Nous vous prions d'en faire usage pour toute correspondance professionnelle. Vous trouverez nos adresses sur le site académique :

www.ac-amiens.fr → espace pédagogique → sciences et techniques → mathématiques

<http://www.ac-amiens.fr/264-mathematiques.html>

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Espace pédagogique](#) > [Sciences et techniques](#) >

Mathématiques

INSPECTEUR D'ACADÉMIE - INSPECTEUR PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL

Gerald BOUCHARD

✉ gerald.bouchard@ac-amiens.fr

Tél. : 03 22 82 39 70

Marie-Odile BOUQUET

✉ M-Odile.Bouquet@ac-amiens.fr

Tél. : 03 22 82 39 70

Ludovic LEGRY

✉ ludovic.legry@ac-amiens.fr

Tél. : 03 22 82 39 70

Lettre de mission

Le coordonnateur de discipline(s) :

- anime le travail pédagogique collectif des enseignants de la discipline ou du champ disciplinaire ;
- informe l'équipe des professeurs sur l'ensemble des questions intéressant la discipline au sein de l'établissement ;
- coordonne le suivi de l'ensemble des matériels et équipements pédagogiques de la discipline ;
- coordonne la mise en oeuvre des projets disciplinaires et interdisciplinaires ;
- contribue à l'animation et à l'organisation des réunions d'équipe et des conseils d'enseignement, dans le cadre fixé par l'article R.421-49 du code de l'éducation ;

Cette responsabilité peut comporter les tâches suivantes.

Coordination et représentation des professeurs de mathématiques

a. Coordination de l'équipe

- Assure la concertation au sein de l'équipe : progression, calendrier et élaboration des devoirs communs, ...
- Prépare des conseils d'enseignement, des conseils pédagogiques
- S'assure de l'intégration des nouveaux enseignants au sein de l'équipe et en particulier de celle des néo-titulaires et des contractuels.

b. Représentation de l'équipe

- Participation au conseil pédagogique
- Intégration de la discipline au sein du projet d'établissement

c. Documentation et information

- Diffusion et archivage des textes officiels de la discipline
- Achats d'ouvrages et de revues, en liaison étroite avec le CDI
- Coordination de la réalisation des supports pédagogiques collectifs
- Communication interne (courriels, lettres, affiches), réception et diffusion des messages et lettres de la liste de diffusion académique
- Accueil et information des nouveaux professeurs
- Élaboration de demandes de formation
- Achat des consommables
- Abonnements aux ressources en ligne

d. Animation pédagogique

- Répartition et mutualisation des productions numériques de l'équipe.
- Rayonnement de la discipline : coordination des participations aux concours (Olympiades, ...), semaine des mathématiques.

Rémunération

À ce titre, il bénéficie d'une indemnité pour mission particulière équivalent à 312,5 euros, dont l'attribution fait l'objet d'une présentation, pour avis, par le chef d'établissement au conseil d'administration, après avis du conseil pédagogique, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le recteur. Selon la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015.

Bilan d'activité

À l'issue de l'année scolaire, le chef d'établissement demandera un rapport d'activité au coordonnateur. Si la mission n'est pas remplie, le chef d'établissement peut y mettre fin. Il informe l'enseignant de ses intentions lors d'un entretien préalable. S'il confirme son intention de mettre fin à la mission, il lui adresse un courrier explicitant sa décision.

Les formateurs - Groupes

Certains sont sur plusieurs groupes.

- Cycle 3 : 9 formateurs
- Cycle 4 : 9 formateurs
- MDL : 2 formateurs
- AP : 4 formateurs
- Lycée : 2 formateurs
- Épreuve commune de sciences : 4 formateurs
- Olympiades : 15 formateurs
- Formateurs académiques : 5 formateurs académiques.
- Intervenants à l'ESPE.

Résultats académique

| Baccalauréat général | Académie | France |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Le taux de réussite global est de | 89,2 % | 90,7 % |
| Série L | 89,7 % | 90,6 % |
| Série ES | 87,0 % | 89,0 % |
| Série S | 90,4 % | 91,8 % |

| Baccalauréat technologique | Académie | France |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Le taux de réussite global est de | 89,7 % | 90,5 % |
| Série STI2D | 91,9 % | 91,6 % |
| Série STD2A | 95,0 % | 96,5 % |
| Série STL | 90,5 % | 91,6 % |
| Série ST2S | 90,8 % | 92,1 % |
| Série STMG | 87,8 % | 89,0 % |
| Série Hôtellerie | 88,9 % | 93,5 % |

| Baccalauréat professionnel | Académie | France |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Le taux de réussite global est de | 79,0 % | 81,5 % |

17828 candidats ont obtenu le diplôme du baccalauréat, soit 86,1 % d'admis, résultat en baisse de 0,2 point par rapport à 2016. Le taux de réussite national avec 87,9 % connaît une baisse par rapport à 2016 de 0,9 point. L'écart entre l'académie et le national se réduit.

Résultats académique - Évolution

- Général : à 89,2%, le taux de réussite recule de 0,3 point par rapport à 2016.

| | |
|---|--------------------|
| ▪ En série S, de 89,2% en 2016 on passe à 90,4% | → soit 1,2 point |
| ▪ En série ES, de 89,0 % en 2016 on passe à 87,0% | → soit -2,0 points |
| ▪ En série L, de 91,4% en 2016 on passe à 89,7% | → soit -1,7 point |

- Technologique : taux stable à 89,7%

| | |
|--|--------------------|
| ▪ En STI2D, de 90,2 % en 2016 on passe à 91,9% | → soit + 1,7 point |
| ▪ En STD2A, de 95,2% en 2016 on passe à 95,0% | → soit -0,2 point |
| ▪ En STL, de 91,8% en 2016 on passe à 90,5 % | → soit -1,3 point |
| ▪ En ST2S, de 89,0 % en 2016 on passe à 90,8% | → soit + 1,8 point |
| ▪ En STMG, de 89,3% en 2016 on passe à 87,8% | → soit -1,5 point |
| ▪ En Hôtellerie, de 92,5% en 2016 on passe à 88,9% (Seulement 54 candidats présentés dans l'académie) | → soit -3,6 points |

Bac professionnel : baisse de 0,2 point à 79%

BTS : Le taux de réussite est de 78,3 % avec une hausse de 2,1 points par rapport à 2016.

DNB : Le taux de réussite est de 89,3 % avec une hausse de 3,6 points par rapport à 2016.

Résultats en Mathématiques

| | Aca | 02 | Eff | 60 | Eff | 80 | Eff | Eff total |
|--------------|------|------|-----|------|------|------|------|-----------|
| ES (non spé) | 8,6 | 8,5 | 532 | 8,9 | 814 | 8,2 | 699 | 2045 |
| ES (spé) | 10,4 | 10,5 | 389 | 10,4 | 802 | 10,4 | 495 | 1686 |
| L | 11,3 | 10,7 | 27 | 11,9 | 30 | 11,3 | 44 | 101 |
| S (non spé) | 9,8 | 9,5 | 981 | 10,0 | 2009 | 9,8 | 1400 | 4390 |
| S (spé) | 12,8 | 12,3 | 354 | 13,1 | 671 | 13,0 | 261 | 1286 |
| ST2S | 11,1 | 11,1 | 319 | 10,9 | 376 | 11,4 | 289 | 984 |
| STD2A | 9,6 | 9,0 | 28 | | | 10,1 | 32 | 60 |
| STI2D | 8,5 | 8,2 | 296 | 8,3 | 414 | 9,0 | 333 | 1043 |
| STL | 9,6 | 8,6 | 74 | 10,2 | 185 | 8,3 | 29 | 288 |
| STMG | 9,7 | 9,7 | 475 | 9,7 | 1006 | 9,7 | 474 | 1955 |
| HOT | 8,2 | 8,1 | 40 | | | 8,4 | 26 | 66 |

Résultats au DNB

| | |
|----------------|-------|
| Effectif | 22173 |
| Moyenne | 22,03 |
| Moyenne Aisne | 21,7 |
| Moyenne Oise | 21,9 |
| Moyenne Somme | 22,7 |
| Q ₁ | 19,5 |
| Médiane | 21,4 |
| Q ₃ | 24,4 |

Relevé des acquis

Relevé des acquis

Synthèse

Enseignants - PPCR(1)

Arrêté du 5 mai 2017 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034632395&dateTexte=&ta>

Page dédiée : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html&xtmc=rendezvousdecarr>

Pour l'année 2017-2018, ces rendez-vous concerneront les personnels qui remplissent les conditions suivantes au 31 août 2018 :

- Pour le 1er rendez-vous de carrière : les personnels positionnés dans la 2ème année du 6e échelon de la classe normale
- Pour le 2e rendez-vous de carrière : les personnels dont l'ancienneté est comprise entre 18 et 30 mois dans le 8e échelon de la classe normale
- Pour le 3e rendez-vous de carrière : les personnels positionnés dans la 2ème année du 9e échelon de la classe normale

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6e et 8e échelons), les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Enseignants - PPCR (2)

Déroulé

- L'enseignant est prévenu 1 mois avant l'inspection.
- Il renvoie l'accusé de réception joint au courrier d'inspection.
- Il peut remplir un document d'aide à l'inspection
[Document](#)
- Dans un délai de 6 semaines a lieu un second entretien avec le chef d'établissement.

Collège (1)

Dispositif «devoirs faits »

Les devoirs sont source d'inégalité entre les élèves. Le dispositif «devoirs faits », qui sera mis en oeuvre en collège au retour des vacances de la Toussaint, s'inscrit dans la volonté de donner à chacun les meilleures conditions de réussite possible, en faisant en sorte de gommer au maximum le poids des conditions sociales et familiales sur le travail des élèves. Ce sont des enseignants volontaires qui prendront en charge ce dispositif.

Pour répondre aux principales questions et aider à la mise en place de ce dispositif, la Direction générale de l'enseignement scolaire met à votre disposition sur le site Eduscol un vademecum à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

Collège (2)

Quelques principes

- Devoirs faits s'adresse à des élèves volontaires.
- Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs.
- Il est nécessaire de penser l'articulation entre Devoirs faits et le temps de travail personnel, d'approfondissement ou de lecture à la maison.
- Devoirs faits doit permettre aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève : quel est le sens des devoirs, au regard notamment du travail réalisé en classe ? Que permettent-ils de consolider ? Qui les prescrit ? Quelle quantité de travail représentent-ils et selon quelle périodicité ? Quels sont les types de tâches proposées aux élèves (application, mémorisation, production, etc.) ?

Collège (3)

Souplesse et enrichissement des enseignements : L'esprit de la réforme du collège reste le même, en particulier en ce qui concerne l'autonomie pédagogique accrue des établissements, la mise en place des enseignements pluridisciplinaires (EPI), dans un cadre plus souple, l'enseignement pour tous de la 2nd langue étrangère en 5ème. Le déploiement des classes bilingues (l'académie en avait conservé 75 %) est à nouveau encouragé, tout comme l'enseignement du grec et du latin, pour lequel le taux horaire pourra être notablement augmenté.

Collège (4)

En ce qui concerne les EPI : ils sont désormais ouverts dès la 6^{ème} et les 8 thématiques précédemment fixées disparaissent pour laisser plus de liberté aux équipes pédagogiques. Pour plus de souplesse, les 4 heures hebdomadaires d'enseignement complémentaires peuvent être attribuées soit aux EPI, soit à l'accompagnement personnalisé, soit aux deux. Seul impératif : un élève doit avoir suivi au moins un EPI sur l'ensemble de sa scolarité au collège et avoir bénéficié d'un accompagnement personnalisé au cours du cycle 4.

Source : <http://eduscol.education.fr/cid117400/preparer-la-rentree-2017.html>

Collège (5)

Documents d'accompagnement

<http://eduscol.education.fr/cid101461/ressources-maths-cycle-3.html>
et

<http://eduscol.education.fr/cid99696/ressources-maths-cycle.html>

Lycée (1)

Les aménagements de programme de seconde

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=1159

Au-delà de la reprise concernant la présentation de l'algorithme, des liens très explicites sont faits entre le programme de physique-chimie et le programme de mathématiques (voir les symboles « doubles flèches » dans les deux programmes et lire les occurrences du mot mathématique dans le programme de physique-chimie).

Programme

Lycée (2)

Algorithmique et programmation

Document d'accompagnement

<http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/73/3/Algori>

Lycée (3)

Algorithmique

Dans un objectif de simplicité et de cohérence, il y aura une évolution de l'écriture des algorithmes dans les sujets de baccalauréat obéissant aux principes suivants :

- suppression de la déclaration des variables, les hypothèses faites sur les variables étant précisées par ailleurs ;
- suppression des entrées-sorties ;
- simplification de la syntaxe, avec le symbole \leftarrow pour l'affectation.

Lycée (4)

Exemple (d'après ES - 2017)

Recopier et compléter l'algorithme de façon qu'il affiche le montant total des cotisations de l'année 2017.

Original

| | |
|----------------|---|
| Variables | S est un nombre réel N est un entier U est nombre réel |
| Initialisation | S prend la valeur 0 U prend la valeur 900 Pour N allant de 1 à 12 : Affecter à S la valeur ... Affecter à U la valeur $0,75 U + 12$ Fin Pour |

Modifié

```
S ← 0
U ← 900
Pour N allant de 1 à 12
    S ← ...
    U ← 0,75 U + 12
Fin Pour
```

Lycée (5)

Autres exemples

Exemples

Lycée (6)

Calculatrice et mode examen

La mise en place de la nouvelle réglementation va faire l'objet d'un accompagnement spécifique pour la première session. La mission de pilotage des examens rencontre les académies d'ici la fin de l'année. L'utilisation des calculatrices avec mode examen sera évoquée. La période des bacs blancs permettra d'appliquer les règles qui seront données.

BTS (1)

lettre de rentrée 2017

La lettre

Les programmes de maths se retrouvent dispersés dans les différents référentiels. Attention : lors des rénovations, les BTS changent souvent de nom ! Pour vous y retrouver, voici quelques références.

- Les référentiels officiels, publiés par la DGESIP :

<https://www.sup.adc.education.fr/btslst>

- La page sur éduSCOL où se trouvent les lettres BTS de rentrée, les documents ressource, le guide d'accompagnement au CCF, ainsi que la grille d'évaluation des situations de CCF :

<http://eduscol.education.fr/cid96077/mathematiques-pour-le-superieur.html>

BTS (2)

- Deux « points d'entrée » :

- ** pour trouver le programme d'un BTS en CCF :

- <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/mathematiques/textes/programmes/les-programmes-en-vigueur-en-bts-867629.kjsp>

- ** tableau récapitulatif de l'ensemble :

- <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/mathematiques/textes/programmes/info-bts-liste-1001464.kjsp?RH=1160078984984>

- Les groupes BTS sur la plateforme Viaeduc <http://www.viaeduc.fr> :

- chercher les groupes "bts igen ipr ien math" (actualités), "ccf maths bts cira", "mathématiques en bts sn".

- Pour le BTS SIO, voir <http://www.reseaucerta.org/sio/maths> et

- <https://groupes.renater.fr/sympa/info/siomaths>

Expérimentation BAC PRO-BTS

Augmentation du nombre de bacheliers professionnels poursuivant dans le supérieur

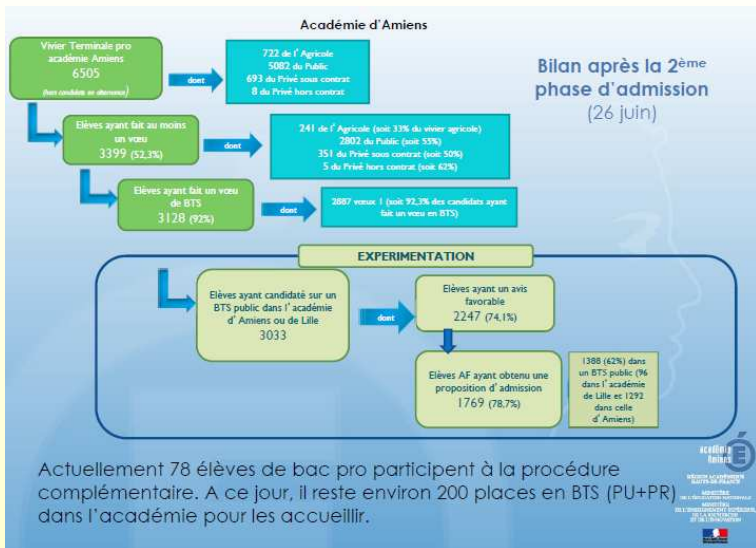
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------|------|------|------|------|------|------|
| Générale | 94,4 | 95,7 | 94,8 | 94,9 | 97,9 | 97,9 |
| Techno | 85,8 | 89,1 | 84,7 | 88,3 | 89,4 | 89,1 |
| Pro | 48,8 | 52,5 | 44,9 | 49,8 | 50,1 | 53,9 |
| Ensemble | 78,1 | 82,3 | 76,8 | 79,7 | 81,5 | 83,2 |

Parmi les élèves de bac pro ayant fait le choix de poursuivre dans l'enseignement supérieur, 84,8% demandent une admission en BTS cette année (82,89% l'année dernière, soit 264 élèves de plus).

Du côté des établissements d'accueil

Les capacités d'accueil en BTS ont été augmentées: 2864 pour la rentrée 2017 (2776 places pour la rentrée 2016, soit 88 places de plus).

Seuils de places réservées aux bacs pro: augmentés de 34% à la rentrée 2016 à 48% en 2017 mais en visant en réalité un objectif de 40% d'élèves de bac pro présents à la rentrée 2017



L'accompagnement

De nombreux dispositifs nécessitent l'accompagnement de personnels :

- Accompagnement des fonctionnaires stagiaires (57).
- Accompagnement des étudiants en M1 (en binômes) (17 étudiants et 9 tuteurs).
- Accompagnement des nouveaux contractuels. (54 contractuels, 9 bénéficient d'un tuteur)
- Accompagnement des enseignants en dispositif Opéra (10).

Ce sont des missions qui peuvent se révéler parfois difficiles, mais indispensables.

L'académie met également en oeuvre cette rentrée un protocole d'accueil des contractuels enseignants, de même qu'une nouvelle grille de rémunération. Confrontée à une pénurie importante d'enseignants, notre académie fait en effet appel à de nombreux contractuels. À partir de cette année les personnels nouvellement nommés seront pris en charge pendant 2 jours avant leur prise de fonction afin de les aider à préparer leur arrivée en classe. De même, un référent sera désigné, dans la mesure du possible, au sein de l'établissement afin de faciliter l'appropriation des lieux. Enfin, un tuteur accompagnera systématiquement l'enseignant contractuel et une formation dédiée sera mis en place.

Manifestations et concours

Semaine des Maths 2018

Elle aura lieu entre le 12 et le 16 mars. Le thème général sera
« mathématiques et mouvement ».

<http://eduscol.education.fr/maths/actualites/actualites/article>

Manifestations et concours

Olympiades 2018– Cycle 3

Les candidats doivent résoudre en groupes, en une heure trente, trois exercices proposés par un collectif inter-académique. Ils pourront s'inscrire par groupes de trois : élèves de primaire (CM1, CM2), collégiens, ou si dans le meilleur des cas la configuration et l'organisation locale le permettent : en groupes mixtes.

Pour cette session, deux concours à ce niveau seront de nouveau proposés :

- l'un sur le même modèle que les années précédentes,
- le second traitant de notions algorithmiques et invitant les participants à faire usage des outils numériques (ordinateurs, tablettes...) pouvant être mis à leur disposition.

Manifestations et concours

Olympiades 2018– Quatrième

Il s'agit d'une épreuve inter-académique. Les élèves doivent résoudre en deux heures quatre exercices. Ils pourront y participer à titre individuel ou au sein de groupes de 3, le choix étant à préciser au moment de l'inscription.

Manifestations et concours

Olympiades 2018– Première

Proposé en deux temps au niveau national et académique le concours 1^{ère} propose de s'intéresser à quatre exercices en quatre heures. Des sujets différenciés seront proposés suivant la section suivie par l'élève ; deux des exercices, nationaux, seront cependant communs à l'ensemble des séries.

Les élèves de voie professionnelle pourront participer à ces Olympiades : il leur sera proposé un sujet spécifique (sur le même modèle que dans les autres séries) qui leur permettra d'utiliser les outils numériques (ordinateurs, tablettes...) pouvant être mis à leur disposition dans l'esprit des épreuves CCF dans la discipline.

Le choix des exercices sera fait avec le souci que tout candidat de bonne volonté puisse sortir de l'épreuve avec le sentiment d'avoir eu à résoudre des exercices correspondant à ses compétences.

Manifestations et concours

Concours

- Concours Alkindi de cryptanalyse (mathématiques et informatique). La 2e édition a eu 47000 participants, il y aura une 3^e édition, ouverte comme en 2016-17 aux élèves de quatrième, troisième, seconde. Premier tour du 11 au 23 décembre, inscriptions en ligne par les professeurs.
<http://www.concours-alkindi.fr>
- Pour les élèves à partir de la fin du collège souhaitant se préparer aux olympiades internationales, la préparation olympique mathématique a dorénavant deux portes d'entrée : la coupe Animath d'automne (4 octobre 2017) et la coupe Animath de printemps (début juin 2018).
<http://www.animath.fr/coupe>

Manifestations et concours

Concours

- Le TFJM (Tournoi Français des Jeunes Mathématiciennes) continue à se développer. En 2018, il y aura 8 centres pour les tournois régionaux (en avril) : Paris (*2), Lyon, Lille, Strasbourg, Rennes, Toulouse, Tours. Énoncés en ligne dès début janvier, inscription en ligne. Lien : <http://www.tfjm.org>
- Journées filles et maths. Un certain nombre de journées filles et mathématiques seront organisées en 2017-2018.

Liens

Sites

- Le portail : <http://eduscol.education.fr/maths>
- Le site académique : <http://maths.ac-amiens.fr/spip.php>

Liens

- Femmes et informatique Numéro spécial de la revue 1024, publiée par la SIF (société informatique de France) :
<http://www.societe-informatique-de-france.fr/bulletin/1024->
- Croisements didactiques maths-physique :
<http://eduscol.education.fr/cid115245/interdisciplinarite-ma>
- Dans le cadre de l'organisation du Forum des Mathématiques vivantes, la CFEM a pris l'initiative de produire un recueil de contributions sur le thème Mathématiques et langages. Différents contributeurs ont été sollicités, sans cadrage très précis autre que le lien au thème, dans le but d'obtenir des points de vue variés : matière à réfléchir sur le domaine 1 du socle !
<http://www.forum-maths-vivantes.fr/-Panorama->
- Audimath : des vidéos de maths et sur les maths, à utiliser en classe :
<http://audimath.math.cnrs.fr/-videos-.html>
- Calcul@TICE
<http://calculatice.ac-lille.fr/calculatice/spip.php?rubrique>

L'IREM de Picardie va «renaître». Plus d'informations prochainement.

Nous vous souhaitons
une très bonne
année scolaire.